

LISTE DES PIÈCES A FOURNIR
POUR LA CONSTITUTION DU DOSSIER D'INSCRIPTION
DUT 2^{ème} année

Les pièces demandées sont obligatoires.

**TOUS CES DOCUMENTS SONT INDISPENSABLES A L'INSCRIPTION.
EN CAS D'OUBLI, VOTRE INSCRIPTION DEVRA ETRE REPORTEE.**

Pour votre inscription en seconde année, vous devez impérativement remettre votre dossier d'inscription et les pièces justificatives, au plus tard le 10 juillet 2019 :

- Soit par envoi postal (IUT de Rodez – Service Scolarité – 50, avenue de Bordeaux 12000 RODEZ)
- Soit par dépôt dans la boîte aux lettres devant l'IUT.

Dossier :

Le dossier est déjà en partie pré-rempli. Merci de finir de le compléter de **manière lisible**.

Pièces à joindre :

- Photocopie de votre **pièce d'identité** (carte d'identité, passeport)
- Justificatif de **responsabilité civile** pour l'année universitaire 2019/2020
- Attestation du paiement de la **CVEC** (contribution à la vie étudiante et de campus, disponible sur le site du CROUS)
Attention, même si les étudiants boursiers sont exonérés de cette contribution, ils doivent tout de même fournir cette attestation (attestation stipulant l'exonération)
- **Droit à l'image** (document joint à compléter)
- **Attribution conditionnelle de bourse** pour 2019/2020
- Pour les non-boursiers, **règlement par chèque** de 170 euros pour les frais d'inscription à l'ordre du « Régisseur de l'IUT de Rodez »
A défaut de l'attribution conditionnelle, vous devrez payer les 170 euros de frais d'inscription et vous faire rembourser plus tard.

Pour les contrats d'apprentissage, fournir le document CERFA.

Tout dossier incomplet ne pourra pas être traité avant la rentrée.